

Image not found or type unknown



abandon de poste ou absence injustifiée

Par **azura**, le **14/09/2009** à **17:04**

Bonjour,

Suite à une absence injustifiée ou un abandon de poste, l'employeur est-il dans l'obligation de licencier le salarié?

Si c'est le cas quel est le délai maximum pour ce licenciement?

Merci d'avance.

Par **malgort**, le **14/09/2009** à **17:30**

Non il n'y a pas, et il n'y a jamais obligation de licenciement. Une remontrance verbale, un avertissement, une mise à pied peuvent aussi être mis